

**COALITION AVENIR QUÉBEC -
L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction du Parti de
COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du parti COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT (le « parti »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.

DLS CPA, SENCRL¹

Montréal, le 13 juin 2019

¹ Par Robert Dagenais, CPA auditeur, CA

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le parti à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
PRODUITS		
Allocation du Directeur général des élections du Québec	4 453 196 \$	2 420 316 \$
Remboursement des dépenses électorales	2 470 409	28 431
Remboursement des frais d'audit	8 048	8 623
Contributions	1 056 831	257 946
Adhésions	110 129	48 255
Revenus d'activités à caractère politique	76 885	37 613
Sommes versées en vertu d'une loi autre que la Loi électorale	486 831	66 357
Transferts des agents officiels	268 629	29 978
Revenus autres	<u>632</u>	<u>4 264</u>
	<u>8 931 590</u>	<u>2 901 783</u>
CHARGES		
Dépenses électorales	6 178 511	67 192
Transferts aux agents officiels	447 989	16 808
Salaires et charges sociales	1 149 973	951 372
Contractuels	1 007 038	148 641
Activités à caractère politique	450 547	201 971
Sondages et publicité	796 035	91 368
Déplacements et représentation	293 983	87 135
Charges locatives	193 325	185 661
Assurances	418	1 038
Frais de bureau	115 941	74 128
Location d'équipement et services	5 120	2 678
Télécommunications	425 293	101 753
Frais d'audit	16 097	17 246
Remboursement de contributions politiques	-	30 260
Honoraires professionnels	40 707	70 305
Créances irrécouvrables	-	80
Intérêts et frais bancaires	37 623	8 893
Intérêts sur la dette à court terme	6 932	-
Intérêts sur la dette à long terme	36 830	4 433
Amortissement des immobilisations corporelles	4 654	4 895
Amortissement des actifs incorporels	<u>128 332</u>	<u>131 623</u>
	<u>11 335 348</u>	<u>2 197 480</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(2 403 758) \$</u>	<u>704 303 \$</u>

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2018 Total	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT	439 198 \$	445 440 \$	884 638 \$	180 335 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(132 986)	(2 270 772)	(2 403 758)	704 303
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	8 178	(8 178)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>314 390</u> \$	<u>(1 833 510)</u> \$	<u>(1 519 120)</u> \$	<u>884 638</u> \$

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**BILAN****31 DÉCEMBRE 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	902 408 \$	813 123 \$
Débiteurs (note 4)	721 085	127 020
Aides du Directeur général des élections du Québec à recevoir (note 5)	7 500	10 109
Frais payés d'avance	<u>14 220</u>	<u>14 208</u>
	1 645 213	964 460
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	14 948	11 423
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	<u>299 442</u>	<u>427 775</u>
	<u>1 959 603 \$</u>	<u>1 403 658 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	1 253 455 \$	246 821 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>541 300</u>	<u>41 300</u>
	1 794 755	288 121
DETTE À LONG TERME (note 10)	1 665 200	206 500
APPORTS REPORTÉS (note 11)	<u>18 768</u>	<u>24 399</u>
	<u>3 478 723</u>	<u>519 020</u>
ACTIF NET (NÉGATIF)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	314 390	439 198
NON AFFECTÉ	<u>(1 833 510)</u>	<u>445 440</u>
	<u>(1 519 120)</u>	<u>884 638</u>
	<u>1 959 603 \$</u>	<u>1 403 658 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)

AU NOM DE LA DIRECTION,

_____, chef du parti

_____, représentant officiel

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 403 758) \$	704 303 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 654	4 895
Amortissement des actifs incorporels	128 332	131 623
Charges locatives	<u>(5 631)</u>	<u>24 399</u>
	(2 276 403)	865 220
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(594 065)	27 308
Aides du Directeur général des élections du Québec à recevoir	2 609	14 654
Frais payés d'avance	(12)	22 398
Créditeurs	<u>1 006 634</u>	<u>(5 287)</u>
	<u>(1 861 237)</u>	<u>924 293</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 178)	-
Acquisition d'actifs incorporels	<u>-</u>	<u>(241 310)</u>
	<u>(8 178)</u>	<u>(241 310)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	2 000 000	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(41 300)</u>	<u>(41 300)</u>
	<u>1 958 700</u>	<u>(41 300)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	89 285	641 683
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>813 123</u>	<u>171 440</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>902 408</u></u> \$	<u><u>813 123</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coalition Avenir Québec - l'équipe François Legault est un parti politique qui a été autorisé par le Directeur général des élections du Québec en vertu de la Loi électorale du Québec, le 14 février 2012.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilité

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III et selon les directives du Directeur général des élections en cette matière.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

Le parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les produits découlant des contributions et des adhésions sont enregistrés dans l'exercice où les contributions sont effectuées et confirmées par le Directeur général des élections du Québec.

Les remboursements de dépenses sont comptabilisés dans l'exercice où les charges correspondantes ont été comptabilisées, à l'exception des remboursements finaux qui sont comptabilisés dans l'exercice durant lequel le rapport final a été soumis.

L'allocation du Directeur général des élections du Québec ainsi que les autres produits sont comptabilisés sur une base d'exercice.

Contributions reçues sous forme de fournitures et de services

Les contributions reçues sous forme de fournitures et de services, à l'exception du travail bénévole, sont comptabilisées à la juste valeur, s'il y a lieu et si le montant est déterminable. Sauf lorsque cela est requis en vertu de la Loi électorale du Québec, la valeur du travail bénévole n'est pas comptabilisée dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

Le parti évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le parti détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le parti détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Le parti comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

3. CONTRIBUTIONS

Au cours de l'exercice, le parti a reçu des contributions pour un montant de 1 056 831 \$ (257 946 \$ en 2017) provenant de 7 520 électeurs (3 191 en 2017).

4. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Taxes à la consommation à recouvrer	488 573 \$	98 915 \$
Contributions et adhésions à recevoir	36 552	25 859
Remboursements de l'agent officiel à recevoir	195 117	-
Autres	<u>843</u>	<u>2 246</u>
	<u>721 085 \$</u>	<u>127 020 \$</u>

5. AIDES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC À RECEVOIR

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Allocation et appariement à recevoir	- \$	2 609 \$
Remboursement des frais d'audit à recevoir	<u>7 500</u>	<u>7 500</u>
	<u>7 500 \$</u>	<u>10 109 \$</u>

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	45 199 \$	39 155 \$	6 044 \$
Matériel informatique	66 232	57 328	8 904
	<u>111 431 \$</u>	<u>96 483 \$</u>	<u>14 948 \$</u>

7. ACTIFS INCORPORELS

	2018		2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels et site web	135 111 \$	96 571 \$	38 540 \$
Base de données	522 998	262 096	260 902
	<u>658 109 \$</u>	<u>358 667 \$</u>	<u>427 775 \$</u>

8. EMPRUNTS BANCAIRES

Le parti dispose d'une marge de crédit de 400 000 \$, remboursable à demande, portant intérêt au taux de base canadien de la banque. Elle est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang de 400 000 \$ sur les immobilisations corporelles du parti, dont la valeur nette comptable est de 14 948 \$. Au 31 décembre 2018, ce crédit est inutilisé.

Crédit spécial jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 000 \$ pour financer les dépenses électorales remboursables par le Directeur général des élections. Il est remboursé à même les sommes reçues par le Directeur général des élections. Au 31 décembre 2018, ce crédit est inutilisé.

Crédit spécial à demande jusqu'à concurrence de 25 000 \$ utilisé au moyen de cartes Affaires émises par la banque. S'il y a lieu, le montant utilisé est présenté à même les créiteurs.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2018**

9. CRÉDITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Fournisseurs et frais courus	652 842 \$	163 632 \$
Réclamation excédentaire	520 653	-
Salaires à payer	<u>79 960</u>	<u>83 189</u>
	<u>1 253 455 \$</u>	<u>246 821 \$</u>

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Prêt à terme, portant intérêt au taux de base canadien de la banque, remboursable par versements mensuels égaux de 41 667 \$, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang au montant de 4 500 000 \$ grevant l'universalité des créances, échéant en décembre 2022. L'organisme peut rembourser en tout temps, et sans pénalité, la totalité ou une partie de ce prêt	2 000 000 \$	- \$
Emprunt contracté le 25 mars 2003, portant intérêt au taux préférentiel, remboursable par versements annuels de 41 300 \$, échéant en janvier 2023	<u>206 500</u>	<u>247 800</u>
	2 206 500	247 800
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>541 300</u>	<u>41 300</u>
	<u>1 665 200 \$</u>	<u>206 500 \$</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019	541 300 \$
2020	541 300
2021	541 300
2022	541 300
2023	<u>41 300</u>
	<u>2 206 500 \$</u>

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

11. APPORTS REPORTÉS

À la signature du bail, le parti a pu profiter de mois de location gratuits pour ses locaux. Cet incitatif est réparti sur la durée du bail, échéant en avril 2022.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Solde au début	24 399 \$	- \$
Plus : Incitatif à la location	<u>-</u>	<u>29 091</u>
	24 399	29 091
Moins : Application de l'incitatif en réduction du coût de location	<u>(5 631)</u>	<u>(4 692)</u>
Solde à la fin	<u>18 768 \$</u>	<u>24 399 \$</u>

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par le parti en vertu de baux totalisent 418 699 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2019	122 670 \$
2020	125 479 \$
2021	128 017 \$
2022	42 533 \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Le parti, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. Le parti est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses obligations financières.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le parti sont liés à l'encaisse et aux débiteurs.

Les sommes à recevoir par le parti sont principalement perçues du Directeur général des élections du Québec, telles que l'allocation, les contributions et le remboursement de dépenses électorales.

Pour l'allocation, le parti évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les contributions à recevoir, le parti ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants confirmés par le Directeur général des élections du Québec qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les remboursements de l'agent officiel, le parti évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative.

Le parti est exposé au risque de crédit en raison de la concentration de l'encaisse d'un montant supérieur à l'assurance dépôt dans une seule institution financière reconnue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le parti est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent le parti à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Variation des risques

L'exposition du parti aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**ANNEXE 1****Liste des établissements financiers****Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Nom et adresse	Succursale	Numéro de compte
Banque Nationale du Canada 156 - 2600, Boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 4T3		
Banque Toronto-Dominion 3590, Boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V3		

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT
ANNEXE 3
Liste des prêts des institutions financières
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Prêteur	Adresse	Date	Taux	Solde au début	Montant remboursé dans l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés dans l'exercice
Banque Nationale du Canada	600, rue De la Gauchetière Ouest, 26e étage, Montréal (Québec) H3B 4L2	25-03-03	TB : 3,95%	247 800 \$	41 300 \$	206 500 \$	3 764 \$
Banque Nationale du Canada	156-2600 Boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4T3	19-12-26	TB : 3,95%	- \$	(2 000 000) \$	2 000 000 \$	33 066 \$
TOTAL				247 800 \$	(1 958 700) \$	2 206 500 \$	36 830 \$

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**ANNEXE 6****Liste des activités politiques du Parti****Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

				Sommes recueillis		
Date	Lieux	Nature	Prix d'entrée	Revenu de contribution	Revenu d'activité politique	Revenus accessoires
29 avril 2018	Trois-Rivières	Rencontre avec Sonia Lebel - Champlain	20 \$	- \$	1 440 \$	- \$
26 et 27 mai 2018	Lévis	Congrès 2018	Observateur = 180 \$; Membres réguliers = 90 \$; Membres jeunes = 25 \$	- \$	57 525 \$	
21 juin 2018	Laval	BBQ CRCAQ	10 \$	- \$	1 090 \$	- \$
28 et 29 novembre 2018	Asbestos	Conseil Général	Sans coucher = 25 \$; Membres jeunes = 35 \$	- \$	2 105 \$	
17 août 2018	Matane	Vins et fromages	Membres réguliers = 15 \$; Membres jeunes = 10 \$	- \$	165 \$	- \$
8 septembre 2018	Lachine	Brunch Citoyen	20 \$	- \$	2 160 \$	- \$
14 septembre 2018	Verdun	Souper Spaghetti	10 \$	- \$	320 \$	- \$
23 septembre 2018	Lachine	Journée spaghetti	20 \$	- \$	2 440 \$	- \$
13 décembre 2018	Laval	Bal de la Victoire	20 \$	- \$	9 640 \$	- \$

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT
CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT

Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, Bulletin B-1

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

SOURCES DE FINANCEMENT									
Entités autorisées			Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale		Annuelles \$	Électorales \$	Annuelles \$	Électorales \$			
Allocations	Section I, Ch. II	Art. 82, 82.1	2 561 813,49	1 391 382,34			3 953 195,83	45,6%	
Revenus d'appariement		Art. 82.2	500 000,00	-			500 000,00	5,8%	
Remboursement des frais de vérification (audit)		Section IV, Chap. II Art. 112		8 048,25			8 048,25	0,1%	
Remboursement des dépenses électorales		Tableau I			2 470 409,07		-	2 470 409,07	28,5%
Total du financement du directeur général des élections			3 069 861,74	3 861 791,41		-	6 931 653,15	80,0%	
Revenus autonomes		Tableau I		1 731 306,37		-		1 731 306,37	20,0%
Transferts des entités autorisées				-		-		-	
Total du financement du parti et des instances			4 801 168,11	3 861 791,41	-	-	8 662 959,52	100%	
Financement total			8 662 959,52		-		8 662 959,52		

UTILISATION DU FINANCEMENT							
		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Dépenses		Annuelle \$	Électorale \$	Annuelle \$	Électorale \$		
Administration courante	Tableau II	1 384 115,00		-		1 384 115,00	16,0%
Communication et diffusion d'un programme politique		1 399 686,33		-		1 399 686,33	16,2%
Coordination de l'action politique		1 130 308,10		-		1 130 308,10	13,0%
Transferts aux entités autorisées		-		-		-	
Dépenses ayant trait aux élections			7 152 608,58		-	7 152 608,58	82,6%
Autres dépenses		-		-		-	0,0%
Total des dépenses du parti et des instances		3 914 109,43	7 152 608,58	-	-	11 066 718,01	127,7%
Dépenses totales		11 066 718,01		-			
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses		(2 403 758,49)		-		(2 403 758,49)	
Annuelles : 887 058,68 \$ Électorales : (3 290 817,17) \$							
Variation du financement par les postes du bilan							
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	89 285,50		-		89 285,50 \$	1,0%
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement autreS que la trésorerie		(542 522,15)		-		(542 522,15) \$	-6,3%
Acquisition (disposition) des actifs à long terme		8 178,16		-		8 178,16 \$	0,1%
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme		(1 958 700,00)		-		(1 958 700,00) \$	-22,6%
Financement total utilisé		8 662 959,52		-		8 662 959,52 \$	100%

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

Date

Signature du représentant officiel

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

TABLEAU I : REVENUS

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	\$	\$	
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES				
Avances et remboursements du directeur général des élections	2 470 409,07	28 430,69	-	Ligne 5
Moins : remboursement d'avances excédentaires	-	-	-	Ligne 21
Total du remboursement des dépenses électorales	2 470 409,07	28 430,69	-	
REVENUS AUTONOMES				
Contributions	1 056 830,86	257 946,00	-	Ligne 1 (Annexe 3)
Adhésions (cartes de membres)	110 129,07	48 255,01	-	Ligne 2
Revenus d'activités politiques	76 885,00	37 613,00	-	Ligne 3
Revenus accessoires	580,00	4 258,46	-	Ligne 4
Remboursement TPS/TVQ	486 830,78	66 356,97	-	
Intérêts gagnés	50,66	6,02	-	Ligne 9
Autres revenus (préciser)	-	-	-	Lignes 10 à 18
Autres revenus (préciser)	-	-	-	
Total des revenus autonomes	1 731 306,37	414 435,46	-	
TRANSFERTS DES ENTITÉS AUTORISÉES				
Des instances au parti				
Cession du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres revenus de transferts	-	-	-	
Total des transferts des instances au parti	-	-	-	
Du parti aux instances			-	Ligne 6
Entre instances			-	Ligne 7
Total des transferts	-	-	-	

TABLEAU II : DÉPENSES

	\$	\$	\$	
ADMINISTRATION COURANTE				
Salaires et charges sociales				
Direction générale et personnel d'encadrement	237 583,40	221 521,51		
Recrutement de membres et financement	33 418,35	37 054,28		
Personnel administratif et informatique	339 525,79	205 498,67		
Charges sociales	67 901,48	49 276,17		
Total partiel	678 429,02	513 350,63		
Honoraires et autres rémunérations				
Administration	8 604,50	13 851,18		
Vérification (audit)	16 096,50	17 246,25		
Juridiques	40 706,65	70 305,08		
Autres (préciser)	-	-		
Total partiel	65 407,65	101 402,51		
Locaux et frais afférents				
Loyer	173 922,92	176 092,82	-	Ligne 32
Taxes foncières et assurances	418,37	1 037,73		
Entretien et réparations	11 851,09	12 658,89		
Chauffage et électricité	-	-		
Amortissement bâtiments et améliorations locatives	-	-		
Perte sur disposition d'immobilisation	-	-	-	Ligne 36
Total partiel	186 192,38	189 789,44	-	
Fonctionnement				
Télécommunications	61 039,40	34 797,65	-	Ligne 33
Secrétariat et frais de bureau	115 783,53	73 744,42	-	Ligne 30
Location et entretien des équipements	191 225,14	19 487,04		
Frais de déplacement et de représentation	-	-		
Amortissement mobilier et équipements	4 653,57	4 895,49		
Total partiel	372 701,64	132 924,60	-	
Frais financiers				
Intérêts sur emprunts	43 761,69	4 433,32	-	Ligne 20
Frais de service et d'administration	37 622,62	8 893,25	-	Ligne 35
Total partiel	81 384,31	13 326,57	-	
Autres (préciser)	-	80,00	-	Lignes 37 à 41
Total administration courante	1 384 115,00	950 873,75	-	

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	C	\$	
COMMUNICATIONS ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	302 290,68	269 101,43		
Publicité	796 035,41	88 580,54	-	Ligne 31
Réseaux sociaux et sites Web	173 028,05	47 468,79		
Relations publiques	-	2 787,75		
Frais de déplacement et de représentation	-	-		
Amortissement logiciels et sites Web	128 332,19	131 622,55		
<i>Autres (préciser)</i>	-	-		
Total communications et diffusion d'un programme politique	1 399 686,33	539 561,06	-	
COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	373 106,68	304 092,73		
Activités de financement	-	-		
Activités politiques	165 265,06	961,20	-	Ligne 25
Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)	589 165,36	287 731,35	-	Ligne 29
<i>Autres (préciser) : Revenus excédentaires d'activités politiques</i>	2 771,00	-		
Total partiel	1 130 308,10	592 785,28	-	
Dépenses de campagne à la direction	-	-		
<u>Moins</u> : Remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)	-	-		
Total partiel	-	-	-	
Total coordination de l'action politique	1 130 308,10	592 785,28	-	
TRANSFERTS AUX ENTITÉS AUTORISÉES				
Des instances au parti			-	Ligne 22
Du parti aux instances				
Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales	-	-		
Autres dépenses de transfert	-	-		
Total des transferts du parti aux instances	-	-	-	
Entre instances			-	Ligne 23
Total des transferts aux entités autorisées	-	-	-	
DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS				
Transferts aux agents officiels	447 988,90	16 808,38	-	Ligne 24
Dépenses préélectorales	794 737,64	-	-	Ligne 27
Dépenses postélectorales	-	-	-	Ligne 28
Dépenses électorales attribuables aux agents officiels	6 178 511,10	67 191,62	-	Ligne 26
<u>Moins</u> : Dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-		
Dépenses électorales remboursées par les agents officiels	-	-		
Fermeture du fonds électoral	(268 629,06)	(29 977,97)	-	Ligne 8
<i>Autres : (préciser)</i>	-	-		
Total des dépenses ayant trait aux élections	7 152 608,58	54 022,03	-	
AUTRES DÉPENSES				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	-	30 260,00	-	Ligne 34
Amendes et pénalités	-	-		
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-		
<i>Autres (préciser)</i>	-	-		
Total autres dépenses	-	30 260,00	-	
Total des dépenses du parti et des instances	11 066 718,01	2 167 502,12	-	

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE			
	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Variation cumulée des instances Non audité
	\$	\$	\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	902 408,29	813 122,79	-
Petite caisse			-
Placements encaissables sur demande			
Marge(s) de crédit bancaire			
Total de la trésorerie	902 408,29	813 122,79	
Variation de la trésorerie		89 285,50	-

Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé**Signature et déclaration du représentant officiel**

Je, MARTIN LABRIE
Prénom Nom

représentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé COALITION Avenir QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEVELT
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale (LE).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la LE.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

le

Date

20 juin 2012

Signature et déclaration du chef de parti

Je, FRANÇOIS LEGAULT,
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé COALITION AVENIR QUÉBEC,
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé(e) des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé(e) des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. Je déclare avoir transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

[Signature] le 27 Juin 2019
Signature de la ou du chef du parti Date